

## Législature 2021-2026

Séance du 22 décembre 2021

### Communication du Conseil communal au Conseil général

N°14

Suivi des divers de la séance du Conseil général du 17 novembre 2021

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Lors de la dernière séance du Conseil général du 17 novembre 2021, deux interventions dans les divers n'ont pas reçu de réponses immédiates, par besoin de recherches de renseignements. Nous pouvons y répondre de la manière suivante :

- **Question de Mme Calais concernant la durabilité de notre caisse de pension, l'institut de prévoyance Previs** : nous nous sommes renseignés auprès de cette caisse de pension qui nous a informés que dans sa stratégie 2022-2026, dans la lignée des activités menées jusqu'ici en lien avec la durabilité, Previs poursuit le repositionnement de ses actifs financiers vers le respect des normes ESG (environnement, social/sociétal, gestion d'entreprise) et la neutralité climatique. Son objectif est d'aligner ses placements sur la politique climatique de la Confédération, qui prévoit que la Suisse ne génère plus aucune émission nette de gaz à effet de serre à partir de 2050. Dans son règlement des placements datant de 2019, les placements liés à des matières premières qui utilisent des produits dérivés dans les domaines des énergies fossiles et des denrées alimentaires et qui visent uniquement à spéculer sur l'évolution des prix de ces dernières ne sont pas autorisés. Cette réponse satisfait le Conseil communal ;
- **Question de Mme Lüthi concernant la sécurité des piétons au chemin du Curtillet** : l'étude sur la sécurité routière élaborée par le BPA a mis en évidence 626 déficits de sécurité sur l'ensemble du territoire communal. Un groupe de travail, comprenant les chefs des Secteurs des infrastructures routières, de la police communale et de la voirie, se réunit régulièrement pour analyser les mesures correctrices proposées, selon l'ordre chronologique des rapports sectoriels (19) arrêté par le BPA. Si certaines mesures peuvent être mises en œuvre avec peu de moyens, d'autres nécessitent d'être intégrées dans des projets ou des réaménagements routiers plus conséquents. La correction des déficits de sécurité a donc déjà débuté, mais il n'existe pour l'heure toutefois pas de planning global. S'agissant plus précisément du rapport sectoriel concernant le village de Morens (n° 7), il fera l'objet d'un examen au mois d'octobre ou novembre 2022. Aucune réalisation de travaux n'est donc prévue aujourd'hui dans ce secteur.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Eric Chassot  
Syndic

Lionel Conus  
Secrétaire général

**Conseiller communal responsable :** Eric Chassot, syndic